

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION



Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
2e séance
tenue le
vendredi 23 septembre 1994
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SÉANCE

Président : M. TEIRLINCK (Belgique)

Président du Comité consultatif sur les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIÈGES DEVENUS VACANTS DANS LES
ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS :

- a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/49/SR.2
28 septembre 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

La séance est ouverte à 15 h 20.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

1. Le PRÉSIDENT informe la Commission que le Groupe des États d'Asie et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont proposé, respectivement, d'élire M. Mahmoud Barimani (République islamique d'Iran) et Mme Marta Peña (Mexique) aux deux postes de vice-président. Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, il propose que la Commission s'abstienne de voter au scrutin secret.

2. Il en est ainsi décidé.

3. M. Mahmoud Barimani (République islamique d'Iran) et Mme Marta Peña (Mexique) sont élus vice-présidents par acclamation.

ÉLECTION DU RAPPORTEUR

4. Le PRÉSIDENT informe la Commission que le Groupe des États d'Afrique a proposé d'élire M. Larbi Djacta (Algérie) au poste de rapporteur de la Commission. Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, il propose que la Commission s'abstienne de voter au scrutin secret.

5. Il en est ainsi décidé.

6. M. Larbi Djacta (Algérie) est élu rapporteur par acclamation.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIÈGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS :

a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (A/49/101/Add.1)

7. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur une note (A/49/101/Add.1) par laquelle le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale de la démission de M. Tadanori Inomata (Japon) du siège qu'il occupait au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Gouvernement japonais propose la candidature de M. Yuji Kumamaru pour pourvoir ce siège jusqu'à l'expiration du mandat de M. Inomata, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1995.

8. Le Président propose que la Commission recommande la nomination par acclamation de M. Yuji Kumamaru pour pourvoir le siège en question depuis la date d'approbation de cette nomination par l'Assemblée générale jusqu'au 31 décembre 1995.

9. Il en est ainsi décidé.

10. Le PRÉSIDENT note que le Bureau de l'Assemblée générale a fait siennes les recommandations du Secrétaire général sur l'organisation de la quarante-neuvième session et des futures sessions de l'Assemblée (A/BUR/49/1, sect. II et III).

(Le Président)

Il souligne notamment l'importance extrême de la recommandation relative à la ponctualité et de celle selon laquelle les États Membres devraient éviter, dans toute la mesure du possible, de présenter des propositions tendant à prier le Secrétaire général d'établir de nouveaux rapports. Le nombre de rapports à présenter a en effet une incidence directe sur le fait qu'ils puissent être disponibles en temps voulu, ce qui est indispensable au bon déroulement des débats.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.5/49/L.1)

Programme de travail de la Commission (A/C.5/49/L.1)

11. Le PRÉSIDENT se réfère à un tableau dans lequel le Secrétariat a présenté un calendrier provisoire des travaux de la Commission, qui a été établi en tenant compte, notamment, de la disponibilité de la documentation – dont l'état d'avancement figure dans une note du Secrétariat (A/C.5/49/L.1). Il note que la rationalisation des travaux de la Commission semble être sans effet sur la quantité de travail qui lui est impartie. Il souhaiterait que la Commission se penche sur la question des séances tenues entre janvier et août afin de faciliter la tâche des délégations et du Secrétariat en matière de planification.

12. Le Président passe en revue les dates envisagées pour le débat sur les différents points de l'ordre du jour. À propos du point 108 (Planification des programmes), il signale à l'attention des membres de la Commission les recommandations du Comité du programme et de la coordination (CPC), sur lesquelles il a également attiré l'attention du Bureau de l'Assemblée générale, et tendant à inviter les présidents des grandes commissions à faire en sorte que leurs travaux soient organisés de façon à ce que les révisions du plan à moyen terme puissent être examinées avant que la Cinquième Commission n'examine le point dont elles relèvent.

13. Le Président propose à la Commission d'adopter le programme de travail provisoire qui lui a été présenté.

14. Il en est ainsi décidé.

15. M. BOIN (France) approuve toutes les mesures énoncées par le Président et suggère en outre que la Cinquième Commission convienne de limiter les temps d'intervention. C'est ce que font le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, en limitant à huit minutes le temps de parole des orateurs. Il souhaiterait par ailleurs que le Secrétariat fasse connaître le coût indicatif d'une heure de séance et d'une page de document, ainsi qu'il lui est demandé dans la résolution 48/222 de l'Assemblée générale.

16. Le représentant de la France se demande par ailleurs comment les membres de la Cinquième Commission pourront commencer à examiner le Plan des conférences le 20 octobre, comme il est suggéré dans le programme de travail provisoire, s'ils ne disposent pas de l'un des documents les plus importants à cet égard – l'étude détaillée des ressources nécessaires pour assurer la fourniture de services de

/...

(M. Boin, France)

conférence adéquats – avant la mi-novembre. M. Boin suggère pour finir qu'on avance d'une ou deux semaines l'examen du point 132 de l'ordre du jour (Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies), le rapport A/48/945 (Planification, budgétisation et administration efficaces des opérations de maintien de la paix) étant déjà paru depuis un certain temps.

17. Le PRÉSIDENT dit qu'on pourrait envisager d'examiner la question de la durée des interventions à une prochaine séance et qu'il tiendra compte de cette préoccupation.

18. M. CHUINKAM (Cameroun) souhaiterait que la Cinquième Commission examine son programme de travail provisoire à sa prochaine séance, afin qu'en particulier les délégations peu nombreuses aient le temps de consulter leur gouvernement au sujet des points à examiner en priorité.

19. M. SHARP (Australie) dit que les difficultés rencontrées par la Cinquième Commission lors de la quarante-huitième session tenaient en grande partie à la publication tardive de la documentation, notamment des rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Il espère que le fait que la Cinquième Commission n'ait été saisie de son programme de travail provisoire que le matin même de sa deuxième séance n'augure pas mal de la suite des travaux.

20. M. Sharp souhaiterait que le Contrôleur fasse connaître aux membres de la Cinquième Commission, au Comité consultatif et au Secrétariat, dès le début de la session, le programme de travail relatif à l'examen du financement des opérations de maintien de la paix, afin que les budgets correspondant aux différentes opérations puissent être examinés et adoptés suffisamment longtemps à l'avance. Il pense aussi qu'il serait utile d'avancer d'une à deux semaines l'examen du point 132, dans la mesure où l'examen préalable de ce point faciliterait l'adoption des résolutions portant sur les différentes opérations de maintien de la paix.

21. Mme STODDARD (États-Unis d'Amérique) espère que l'adoption du programme de travail provisoire n'empêchera pas les États Membres de soulever des questions relevant de la compétence de la Cinquième Commission mais qui n'y sont pas inscrites.

22. Le PRÉSIDENT dit que le voeu émis par Mme Stoddard est tout à fait conforme à la pratique en vigueur.

23. Mme RODRIGUEZ (Cuba) souhaiterait qu'on envoie aux présidents des autres grandes commissions une note les invitant à indiquer la position des membres de leurs commissions respectives sur les questions touchant au point 105 de l'ordre du jour (Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies) et en particulier sur le rapport relatif à la restructuration du Secrétariat (A/49/336).

24. M. ACACKPO-SATCHIVI (Secrétaire de la Commission), répondant aux représentants de la France et de l'Australie, dit que l'examen du plan des conférences, qu'il est prévu de commencer à la mi-octobre, ne devrait être terminé que vers le début du mois de décembre et que, par conséquent, la Cinquième Commission aura le temps d'examiner l'étude détaillée des ressources nécessaires pour assurer la fourniture des services de conférence adéquats. Quant à l'examen des aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix, il ne peut être avancé d'une à deux semaines car, en raison de sa charge de travail, le Comité consultatif ne pourra pas présenter son rapport sur la question avant la fin du mois d'octobre. Il ajoute, à propos de la demande du représentant du Cameroun, qu'il ne voit pas l'intérêt de reporter à plus tard l'adoption d'un programme de travail qui n'est que provisoire et qui pourra être maintes fois modifié.

25. Le PRÉSIDENT confirme ce dernier point.

26. M. TAKASU (Contrôleur), répondant au représentant de l'Australie, dit que le Secrétariat est en train d'établir un tableau indiquant pour chaque opération la durée du mandat, la période couverte par le budget correspondant et le calendrier des décisions devant être prises par l'Assemblée générale à leur sujet. On devrait ainsi éviter que les autorisations de dépenses ne soient votées qu'après le début des exercices correspondants.

27. M. SHARP (Australie) se déclare satisfait de la réponse du Contrôleur. Il se demande néanmoins, à propos de l'examen du point 132 s'il ne serait pas possible malgré tout de demander au Président du Comité consultatif d'avancer l'examen du point 132 par le Comité, compte tenu de l'importance de ce point et de son intérêt au regard du financement de chacune des opérations de maintien de la paix.

28. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité n'a pas encore fini d'examiner les questions dont il est actuellement saisi et qu'il devra encore examiner le point 104 – Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes – avant de passer au point 132. Il s'efforcera néanmoins d'accélérer ses travaux afin de se saisir le plus tôt possible du rapport A/48/945 et tiendra la Cinquième Commission informée de l'avancement de ses travaux.

29. M. CHABALA (Zambie) croit comprendre que la Cinquième Commission avancera l'examen de certains points si les documents correspondants sont prêts avant la date prévue. Il rappelle à cet égard que, conformément aux dispositions de la résolution 48/264 de l'Assemblée générale, les rapports demandés au Secrétaire général doivent être présentés en temps voulu pour permettre aux délégations d'examiner leur teneur de façon plus approfondie, avant les réunions. Or, la Cinquième Commission ne disposera pas à l'avance de tous les documents essentiels dont elle aura besoin pour examiner, par exemple, le point relatif à l'amélioration de la situation financière de l'Organisation.

30. Mme EMERSON (Portugal) propose que la Cinquième Commission examine le point 105 (Examen de l'efficacité et du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies) avant le point 104, aucun des rapports du Comité des commissaires aux comptes n'étant encore paru,

(Mme Emerson, Portugal)

contrairement à l'habitude. Il faudrait bien sûr que le Comité consultatif intervertisse lui aussi l'examen de ces deux questions.

31. Mme PEÑA (Mexique) pense elle aussi qu'il serait très utile de connaître l'avis des autres grandes commissions sur la question de la restructuration du Secrétariat de l'ONU et d'envoyer à cet effet une note au président de chacune d'elles. Il lui semble par ailleurs raisonnable d'avancer de deux semaines l'examen du point 132. Toutefois, de même qu'on a demandé au Comité consultatif de présenter le plus rapidement possible ses rapports sur les documents déjà parus, il faudrait demander au Secrétariat d'en faire autant pour les rapports qu'il n'a pas encore publiés sur la question.

32. M. KELLY (Irlande) se demande s'il ne serait pas plus rationnel, compte tenu du programme de travail particulièrement chargé de la Cinquième Commission, d'examiner en une seule fois le financement de la Mission des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) au lieu d'y revenir début décembre, comme il est prévu dans le programme de travail provisoire.

33. M. ACACKPO-SATCHIVI (Secrétaire de la Commission) se référant à la proposition de la délégation cubaine concernant le rapport analysant tous les aspects de la restructuration du Secrétariat, en particulier ses effets sur les programmes (A/49/336), fait remarquer que le Comité du programme et de la coordination (CPC) a examiné ce document et qu'il n'a pas demandé que les autres grandes commissions en soient également saisies. Le Président de la Cinquième Commission pourrait éventuellement adresser une lettre aux présidents des autres commissions, mais seulement par l'intermédiaire du Bureau de l'Assemblée générale. L'examen du rapport a été confié à la Cinquième Commission. Si elle ne parvient pas à des conclusions satisfaisantes, la question pourra être soumise à l'Assemblée générale qui saisira alors les autres commissions.

34. M. TAKASU (Contrôleur), s'adressant au représentant de l'Irlande, indique les raisons pour lesquelles le Secrétariat a jugé opportun de scinder la discussion en deux parties sur le point 120 de l'ordre du jour. Le mandat actuel du Conseil de sécurité pour l'ONUSAL vient à expiration à la fin du mois de novembre. Il était initialement prévu que cette opération prendrait fin à cette date. Néanmoins, à la suite de certains événements politiques récents, le pays concerné a demandé une prolongation du mandat de l'opération. Une réflexion est en cours sur les recommandations à soumettre au Conseil de sécurité à cet égard. Par ailleurs, l'Assemblée générale n'a autorisé des engagements de dépenses que jusqu'à la fin du mois de septembre. Il y a donc deux questions à examiner au titre du point 120 : le financement du mandat actuel jusqu'à la fin novembre et le financement de la phase ultérieure qui fera l'objet de nouvelles propositions budgétaires, en fonction de la décision que prendra le Conseil de sécurité.

35. Mme PEÑA (Mexique) dit qu'en effet, le CPC n'a pas formulé de recommandations au sujet du rapport sur la restructuration du Secrétariat. Néanmoins, le Mexique, qui participait aux débats en qualité d'observateur au sein de cet organe, a noté un certain intérêt pour cette question du fait que le rapport prévoyait des mandats précis pour réaliser les changements dans la

(Mme Peña, Mexique)

structure du Secrétariat. Compte tenu de la démarche exposée par le Secrétaire, elle se demande si les membres de la Commission seraient hostiles à ce que l'on invite le Président à saisir le Bureau de l'Assemblée générale pour consulter les autres commissions.

36. Mme RODRIGUEZ (Cuba) appuie l'intervention de la représentante du Mexique.

37. M. BOIN (France) n'est pas favorable à la procédure suggérée par les délégations de Cuba et du Mexique. Le rapport concernant les incidences de la restructuration sur les programmes avait été demandé par la Cinquième Commission. Il est donc normal que ce soit elle qui ait reçu ce rapport par l'entremise du CPC. Une procédure moins lourde serait d'établir, au niveau de chaque délégation, une concertation avec différents représentants dans d'autres commissions. Le débat à la Cinquième Commission devrait être éclairé par une bonne coordination.

38. Le PRÉSIDENT dit que la procédure proposée par les délégations de Cuba et du Mexique nécessiterait l'accord de tous les membres de la Commission. Il vaudrait peut-être mieux consulter les commissions au niveau des missions, comme le représentant de la France l'a suggéré.

39. M. DAMICO (Brésil), notant les nombreux éléments inclus dans le point 112 de l'ordre du jour (Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies), demande des éclaircissements sur le programme de travail envisagé pour l'examen de ce point.

40. M. ACACKPO-SATCHIVI (Secrétaire de la Commission) rappelle les indications données par le Président en ce qui concerne le programme de travail provisoire : le rapport du Comité des contributions sera présenté le 6 octobre. Si aucun orateur n'est inscrit sur la liste pour le débat général, les délibérations sur le point 112 pourraient commencer un peu plus tard de manière à ne pas gaspiller les services de conférence. Le débat général ne devrait pas dépasser deux semaines car l'essentiel du travail sera fait en consultations officieuses.

41. M. FONTAINE-ORTIZ (Cuba) dit que sa délégation a fait officiellement une proposition sur laquelle la Commission doit se prononcer. Il y a plusieurs méthodes possibles : on pourrait soit procéder à un vote conformément aux procédures qui régissent les travaux de la Commission, soit renvoyer la question au Bureau de l'Assemblée générale pour qu'il consulte les délégations intéressées et propose éventuellement une solution. À ce stade, cette dernière façon de procéder est peut-être préférable. En tout état de cause, la délégation cubaine ne saurait accepter qu'une délégation ait un droit de veto dans une grande commission de l'Assemblée générale.

42. Le PRÉSIDENT dit que, comme suite à la demande formulée par Cuba, le Bureau va se réunir pour examiner la question et que la Commission y reviendra à sa prochaine séance.

43. M. BLUKIS (Lettonie), se référant au point 112 de l'ordre du jour (Barème des quotes-parts), rappelle que l'Assemblée générale avait décidé de se pencher, au début de la quarante-neuvième session, sur la question de la création d'un

(M. Blukis, Lettonie)

organe ad hoc qui serait chargé d'étudier la mise en oeuvre du principe de la capacité de paiement. Il souhaiterait que le Secrétariat donne des indications sur le déroulement des travaux à cet égard.

44. M. STÖCKL (Allemagne), s'adressant au représentant de Cuba, dit qu'il ne s'agit pas, pour une délégation, d'opposer un veto à une procédure proposée à la Cinquième Commission, ni, pour deux autres délégations, d'imposer une décision. Une procédure a été suggérée et elle donne lieu à un échange de vues. Le représentant de l'Allemagne appuie la solution de compromis mentionnée par Cuba.

45. M. CHABALA (Zambie) partage ce sentiment. Il suggère également que, lors de ses consultations avec le Bureau, le Président soulève la question de l'établissement d'une date limite pour la présentation de propositions qui pourraient avoir des incidences financières, par les autres grandes commissions.

46. Le PRÉSIDENT prend acte de cette suggestion.

47. M. FONTAINE-ORTIZ (Cuba) précise que, lorsqu'il parlait de veto, il tenait seulement à rappeler un principe. Les travaux de la Commission sont régis par un règlement intérieur et d'après ce règlement, les décisions se prennent à la majorité simple des membres présents et votants à moins qu'il ne s'agisse d'une question importante.

48. M. BOIN (France) rappelle au représentant de Cuba que la règle en vigueur à la Cinquième Commission est celle du consensus et non du vote majoritaire.

49. M. FONTAINE-ORTIZ (Cuba) objecte que le consensus est un principe et non une règle promulguée par l'Assemblée générale.

50. Le PRÉSIDENT clôt la discussion en rappelant que le programme de travail soumis à la Commission n'est qu'un projet et qu'il pourra être modifié si les documents sont disponibles plus tôt. En conséquence, et en l'absence d'objections, il peut considérer que la Commission souhaite se conformer à ce programme de travail en tenant compte des opinions qui ont été exprimées et sous réserve de toute modification qui pourrait être requise au cours de la session.

51. Il en est ainsi décidé.

52. Le PRÉSIDENT attire ensuite l'attention de la Commission sur la résolution 48/223 C de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée avait convenu, en principe, d'établir un organe spécial qui serait chargé d'étudier la mise en oeuvre du principe de la capacité de paiement en tant que critère fondamental pour l'établissement du barème des quotes-parts et dont elle examinerait le mandat et le mode de fonctionnement avant la fin de la quarante-huitième session. Comme cela n'a pas pu être fait, la Cinquième Commission avait recommandé à l'Assemblée, qui l'a approuvé, le renvoi de la question à la quarante-neuvième session. Le Président propose que le Groupe de travail reprenne ses travaux au début de la semaine du 3 au 7 octobre sous la présidence de l'Ambassadeur Maycock de la Barbade.

53. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 heures.